



Algérie: Étape de transition et démocratie

Par [Djamel Labidi](#)

Mondialisation.ca, 26 août 2019

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

Les partisans d'une « étape de transition démocratique » avant les élections présidentielles risquent de se heurter en permanence à un écueil: celui de la démocratie.

La démocratie, ce sont les élections, c'est le choix, la décision, le pouvoir du peuple qui s'exprime à travers son vote. Toute solution politique à la crise actuelle en dehors de ce cadre serait donc par définition antidémocratique. Les partisans de « l'étape de transition » sentent bien l'écueil et tentent de le contourner en se référant à un choix qu'aurait déjà exprimé le peuple ou au pouvoir discrétionnaire d'une révolution.

Concernant le choix du peuple, on vient de voir que, par définition, seul un scrutin démocratique peut permettre de le connaître et autoriser à parler au nom du peuple. Tout autre démarche relève de l'abus de confiance ou de pouvoir.

Pour ce qui est de l'argument que nous sommes en révolution, seul l'avenir permettra de le savoir. C'est donc un point de vue qui reste théorique. Et de toute façon, il ne résout pas la question des voies et moyens de cette « révolution », à moins de décider qu'une révolution est par définition « antidémocratique ». D'autre part, des formes d'action pacifiques ne sont pas en elles-mêmes la garantie d'objectifs démocratiques.

Pour quoi la période de transition ?

Les transformations démocratiques qu'a connues le monde depuis les années 80, notamment dans les pays d'Europe de l'Est, n'ont nulle part été obtenues du fait d'étapes de transition. Bien au contraire, partout les forces démocratiques y ont demandé la fin du système du parti unique et le passage immédiat à des élections démocratiques pluralistes législatives ou présidentielles, ce qui s'est fait quasi simultanément. Ce fut le cas aussi en Algérie en Octobre 88.

En France, dernièrement, le mouvement des « Gilets jaunes » a été crédité, un moment, par les sondages d'un soutien de la grande majorité de la société. Sa principale demande a été alors la tenue immédiate d'élections législatives, et mêmes présidentielles, pour une solution à la crise politique, outre le recours à d'autres moyens démocratiques, referendum d'initiative citoyenne etc..

Ainsi partout, c'est le scrutin libre des citoyens qui est au cœur des transformations démocratiques durables. Par contre, partout, et toujours, ce sont les pouvoirs en place qui réclament une période de transition. Cela a été le cas dans les pays d'Europe de l'Est, par exemple en Pologne, avant que cette tentative n'échoue vite.

Chez nous aussi d'ailleurs c'est le pouvoir précédent qui avait proposé une période de transition qui a été refusée par l'opinion. On se souvient d'ailleurs du slogan à ce moment du Hirak concernant les élections: « لا تمديد-لا تأجيل . » pas de prolongation (du mandat présidentiel), pas de report (des élections) ».

Quelle serait donc, alors, la fonction de l'étape de transition, quelle serait son utilité pour la démocratie. En réalité, ses partisans n'en disent pas grand-chose, à part ce qui semble être à leurs yeux essentiel: le transfert du pouvoir décisionnel des instances exécutives provisoires actuelles (la présidence d'État et le Gouvernement Bedoui) à de nouvelles instances exécutives provisoires désignées « par consensus ». Au cas où cela serait faisable, on serait donc dans le cas d'un transfert de pouvoir, en dehors de tout scrutin, c'est-à-dire en dehors du cadre démocratique. C'est un problème sérieux de démocratie que ne peuvent éluder les partisans de la « transition démocratique ».

Les arguments donnés sont de mettre fin « aux symboles du pouvoir précédent » et de préparer des élections honnêtes et crédibles. Tout se passe comme si on disait que toute personne ou équipe qui remplacerait celles actuelles seraient par définition meilleures qu'elles . Qui le garantit ? Logiquement, rien.

Dans un tel contexte, il ne faut pas alors s'étonner, que certains en viennent à donner en exemple ce qui se passe au Soudan.

Le Soudan

Et pourtant, là, au Soudan, nous avons une armée qui n'a même pas envisagé d'élections et qui conserve directement le pouvoir pendant une période de transition d'au moins deux ans, et ici, en Algérie, nous avons une armée qui demande la tenue immédiate d'élections présidentielles et qui informe officiellement qu'elle n'a pas d'ambitions politiques.

Aussi, plutôt que de sautiller les pieds joints sur place, en criant « pouvoir civil, et non militaire », ce qui n'aurait pas alors d'objet, ne serait-il pas plus constructif d'évaluer à sa juste mesure la position républicaine de l'ANP, non pas comme n'étant que la sienne, mais comme étant celle de tous, comme un acquis commun de toute la société, comme un acquis des luttes populaires pour la démocratie, comme un résultat de notre histoire depuis la guerre d'indépendance jusqu'à nos jours, de nos douleurs, de nos épreuves, de nos erreurs, des leçons que nous avons tirées.

L'accord qui vient d'être conclu au Soudan prévoit un Conseil souverain détenant le pouvoir pendant plus de trois ans , composé pour moitié de militaires et de civils et le monopole de l'Armée sur les ministères de l'intérieur et de la défense. Un tel accord serait impensable en Algérie.

Il faut souhaiter bonne chance au peuple frère soudanais qui a ses propres réalités, sa propre histoire et qui a, souhaitons-le, progressé dans la solution de la crise en préservant l'essentiel, la paix civile.

Mais cet accord illustre bien que l'étape de transition a pour fonction d'assurer une forme de continuité au pouvoir en place. Il ne faut pas exclure qu'elle puisse aussi servir à des forces politiques à exploiter la pression populaire pour atteindre leurs propres fins politiques ou sociales.

Aussi donc, rien ne remplace le suffrage démocratique universel et direct. Le peuple a

intérêt à la démocratie pour la raison bien simple qu'il est l'immense majorité. Vouloir lui indiquer, lui préparer les conditions de la démocratie a des relents de paternalisme. Le transfert, sous quelque prétexte que ce soit, à des élites autoproclamées du principal pouvoir du peuple, celui de désigner lui-même ses dirigeants, n'a jamais rien donné de bon. La meilleure garantie, la seule en vérité à la démocratie, c'est ce moment où le peuple vote, se prononce, choisit. Le peuple existe en réalité, au sens politique du terme, à ce moment-là, ce moment où il est incontournable, souverain.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Djamel Labidi](#), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : [Djamel Labidi](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca